



**TOUS ENSEMBLE VERS
UN ENVIRONNEMENT SANS TABAC**

- FEUILLE DE ROUTE -

SOMMAIRE

POURQUOI UN ENVIRONNEMENT SANS TABAC ?	04
QU'EST-CE QU'UN ENVIRONNEMENT SANS TABAC ?	04
CONTRIBUEZ À L'ÉMERGENCE D'UNE GÉNÉRATION SANS TABAC	04
CRÉEZ UN ENVIRONNEMENT SANS TABAC EN SEPT ÉTAPES	04
ÉTAPE 1 : SUSCITEZ L'ADHÉSION	07
ÉTAPE 2 : ANALYSEZ LA SITUATION INITIALE	09
ÉTAPE 3 : DÉFINISSEZ DES PRIORITÉS ET DES OBJECTIFS	12
ÉTAPE 4 : ÉLABOREZ DES ACTIONS	13
ÉTAPE 5 : DÉPLOYEZ LES ACTIONS PRÉVUES	14
ÉTAPE 6 : ÉVALUEZ ET CORRIGEZ LE CAP	17
ÉTAPE 7 : ANCREZ VOTRE DÉMARCHE DANS UNE POLITIQUE ÉLARGIE	18
TÉMOIGNAGES	20
ANNEXE 1 : TOUS ENSEMBLE VERS UN SITE SANS TABAC	21

Si vous souhaitez instaurer une politique sans tabac pour votre site ou faire un premier pas en ce sens, cette feuille de route vous aidera à atteindre votre objectif. Générations sans Tabac a mis au point des feuilles de route spécifiques pour les terrains de sport, les fermes didactiques, les plaines de jeux communales et les mouvements de jeunesse. Vous les trouverez sur le site generationssanstabac.be. Cette feuille de route a été élaborée sur la base de plusieurs projets pilotes. Envie de découvrir les expériences pratiques d'autres associations ? Abonnez-vous à notre lettre d'information sur www.generationssanstabac.be !

POURQUOI UN ENVIRONNEMENT SANS TABAC ?

À partir de 2025, cela sera également interdit dans certains lieux en plein air. Lisez-en plus sur la législation. Cependant, d'autres endroits peuvent également être rendus sans tabac, car les enfants imitent les comportements, en particulier ceux des personnes qu'ils admirent.

Voir un adulte qui fume donne aux enfants l'impression qu'il s'agit d'un comportement normal, voire agréable. Ils s'imagineront sans doute que fumer est un acte ordinaire au lieu d'y voir une dépendance potentiellement mortelle. En instaurant une politique sans tabac pour votre site, y compris à l'extérieur, vous donnerez un bon exemple aux enfants, qui seront également moins tentés de commencer à fumer par la suite. Vous trouverez toutes les bonnes raisons d'opter pour un environnement sans tabac dans notre fiche d'argumentation sur generationssanstabac.be.

QU'EST-CE QU'UN ENVIRONNEMENT SANS TABAC ?

Un environnement sans tabac est un lieu où il est interdit de fumer dans le périmètre où évoluent les jeunes et les enfants (à l'exception de l'éventuelle zone fumeurs aménagée hors de leur vue). Concrètement :

- il est interdit de fumer sur l'ensemble du site (sauf, éventuellement, dans la zone fumeurs aménagée hors de la vue des enfants et des jeunes) ;
- tous sont tenus de respecter les règles (collaborateurs, membres, bénévoles, moniteurs, coordinateurs, parents, visiteurs, fournisseurs...) ;
- des panneaux ou d'autres éléments de signalisation indiquent qu'il s'agit d'un site sans tabac. Vous pouvez commander ce matériel sur generationssanstabac.be/webshop. Les règles relatives à la politique sans tabac sont intégrées au règlement du site ;
- ces règles s'appliquent également à la cigarette électronique afin de faciliter le respect des mesures et d'éviter toute ambiguïté.

Un environnement 100 % sans tabac est bien sûr fortement recommandé; mais si ce projet s'avère difficilement réalisable dans l'immédiat, rien ne vous empêche de déjà faire un pas dans la bonne direction !

CONTRIBUEZ À L'ÉMERGENCE D'UNE GÉNÉRATION SANS TABAC

En instaurant une politique sans tabac pour votre site ou en faisant un premier pas en ce sens, vous contribuez à l'émergence d'une génération sans tabac. Le mouvement Générations sans Tabac œuvre à une société où les enfants peuvent grandir sans être exposés à la fumée du tabac et à la tentation de fumer.

Chaque semaine, des centaines de mineurs deviennent dépendants du tabac. Chaque enfant qui commence à fumer est un enfant de trop sur la voie du tabagisme. Si nous unissons nos efforts en nous efforçant de donner le bon exemple et en transformant les lieux qui accueillent des enfants et des jeunes en environnements sans tabac, nous pouvons éviter qu'ils ne cèdent à la tentation. Tout le monde a un rôle à jouer.

N'hésitez pas à utiliser le logo de Générations sans Tabac pour indiquer que vous contribuez à l'émergence d'une génération d'enfants et de jeunes qui grandiront dans un environnement sans tabac.

Vous voulez bannir le tabac de votre site (en aménageant éventuellement quelques zones fumeurs hors de la vue des enfants et des jeunes) ? Vous pouvez alors utiliser le matériel de signalisation de la Génération Sans Tabac.

Rendez-vous sur generationssanstabac.be pour en savoir plus.



CRÉEZ UN ENVIRONNEMENT SANS TABAC EN SEPT ÉTAPES

Ce plan d'action en sept étapes vous aidera à instaurer une politique sans tabac pour votre site ou à faire un premier pas dans la bonne direction. Vous trouverez dans l'annexe 1 une check-list où cocher les mesures mises en œuvre pour chacune des étapes suivantes :



©Vlaams Instituut Gezond Leven 2018





COMMENT TRANSFORMER SON TERRAIN EN ENVIRONNEMENT SANS TABAC ?

SUIVEZ CES 7 ÉTAPES !

ÉTAPE 1 SUSCITEZ L'ADHÉSION

Vous voulez contribuer à un monde où les enfants grandissent dans un environnement sans tabac et ne sont pas tentés de commencer à fumer. Vous avez décidé de bannir le tabac sur votre site. C'est là un formidable objectif !

Avant de vous lancer, il vous faudra toutefois susciter l'adhésion du plus grand nombre et bénéficier d'un soutien maximal. Vous obtiendrez ainsi de bien meilleurs résultats. Si le projet suscite une large adhésion :

Si le projet suscite une large adhésion :

- ▶ chacun se sent entendu et impliqué ;
- ▶ tous se sentent motivés par la création d'un site sans tabac ;
- ▶ le projet reçoit l'attention requise et « vit » réellement.

Comment susciter l'adhésion du plus grand nombre ?

Discutez du projet avec les personnes concernées et expliquez-leur pourquoi vous voulez instaurer le principe d'un site sans tabac. Une bonne communication vous assurera un soutien à grande échelle et facilitera le respect des règles et la mise en œuvre du projet. Précisez que vous entendez montrer ainsi le bon exemple aux enfants et permettre à chacun d'évoluer dans un environnement sain.

Si vous prenez la peine d'expliquer correctement votre projet et si vous êtes personnellement convaincu(e) du bien-fondé d'un environnement sans tabac, vos interlocuteurs comprendront l'importance de la démarche et voudront s'investir à leur tour. N'hésitez pas à vous inspirer de notre fiche d'argumentation. Vous y trouverez tous les arguments ainsi que les réponses aux questions les plus fréquentes pour susciter l'enthousiasme de vos interlocuteurs



Où trouver le soutien nécessaire ? Pensez entre autres aux intervenants suivants :

Responsables de l'association ou propriétaires du terrain

Ces personnes jouent un rôle essentiel, car ce sont elles qui décideront de valider (ou non) votre projet.
Comment les convaincre ?

- ▶ Envoyez une lettre, un e-mail ou un message au président, aux responsables...
- ▶ Présentez votre projet lors d'une réunion des responsables en développant vos arguments.
- ▶ Sollicitez un entretien personnel avec votre association ou les propriétaires du site.
- ▶ Citez l'exemple d'un site comparable au vôtre ayant déjà instauré une politique sans tabac. Vous trouverez différentes références d'associations sur [le site web de Générations sans Tabac](#).

Besoin d'aide ? N'hésitez pas à vous inspirer du matériel de communication à télécharger sur le site de Générations sans Tabac (vous devez pour cela disposer d'un compte - voir annexe 2).

Collaborateurs, bénévoles, internes

Les nombreuses personnes qui s'investissent activement dans l'association devront elles aussi être favorables à votre projet, car elles joueront un rôle clé pour faire respecter les nouvelles règles. Il importe donc qu'elles donnent le bon exemple. Comment les convaincre ?

- ▶ Organisez une soirée d'information. Vous pouvez bien sûr reprendre la présentation déjà utilisée lors de votre réunion avec les responsables de l'association.
- ▶ Envoyez-leur un e-mail ou un message leur expliquant ce que vous attendez d'elles.
- ▶ Discutez individuellement avec chacun et exposez les arguments justifiant le projet d'un site sans tabac.

Visiteurs et personnes extérieures

Le soutien des visiteurs et des personnes extérieures vous sera également très utile. Tous devront en effet se plier aux nouvelles règles. À vous de les convaincre de s'impliquer dans le projet !

Comment les convaincre ?

- ▶ Envoyez-leur un courrier, un e-mail ou un message expliquant les règles, les motivations du projet et ce que vous attendez d'eux.
- ▶ Allez à leur rencontre pendant les activités et parlez-leur de votre projet.

Conseils pour susciter l'adhésion en faveur d'un site sans tabac

- ▶ La communication est la clé de la réussite. Abordez le sujet d'une manière positive. Utilisez les termes « sans tabac » et non « interdiction de fumer ». Revenez régulièrement sur les raisons pour lesquelles vous souhaitez créer un environnement sans tabac et faites référence à Générations sans Tabac : nous voulons donner le bon exemple aux enfants et aux jeunes, parce que les enfants imitent les comportements qu'ils observent, y compris le tabagisme. N'hésitez pas à vous inspirer de [notre fiche d'argumentation](#).
- ▶ Écoutez les réactions et commentaires sceptiques et tirez-en profit pour améliorer votre stratégie.
- ▶ Mobiliser les gens est un travail de longue haleine. Vous devrez

sans doute faire face à des réticences, mais n'abandonnez pas pour autant. Prenez votre temps. Une étude révèle qu'il s'écoule en moyenne cinq mois entre la prise de décision et la mise en oeuvre effective du projet.

- ▶ Inscrivez votre projet dans une politique existante.

Vous êtes prêt(e) à faire le premier pas vers un site sans tabac

Entourez-vous de personnes enthousiastes. Pour former un groupe équilibré, veillez à ce qu'il intègre à la fois des responsables, des membres du comité de direction, des collaborateurs... Vous pouvez aussi inscrire ce point à l'ordre du jour d'un groupe existant

ÉTAPE 2

ANALYSEZ

LA SITUATION

INITIALE

Cette étape consiste à déterminer vos besoins en vue de l'instauration d'un environnement sans tabac. Avez-vous déjà pris des mesures en matière de tabagisme ? Quels enseignements en avez-vous tirés ? Cette analyse vous permettra de déployer des mesures ciblées et d'obtenir les résultats souhaités.

Recueillez des avis

La perspective d'un site sans tabac ne fera pas l'unanimité. D'où l'utilité de solliciter l'avis des différents intéressés. Que pensent-ils d'un site sans tabac ?

Vous pouvez recueillir ces opinions de plusieurs manières. Voici quelques pistes :

- ▶ discutez avec les visiteurs, les collaborateurs, les bénévoles... (pendant une pause, entre deux activités par exemple) ;
- ▶ profitez d'une réunion pour solliciter l'avis de tous.

Inspirez-vous éventuellement du modèle ci-après:

SITUATION ACTUELLE

Qui sont les personnes qui fument ? Où et quand ?
Pour vous aider, repérez les endroits où les mégots sont particulièrement nombreux.

Quelles sont les réactions à l'égard d'un site sans tabac (avec aménagement éventuel de zones fumeurs) ?

Quelles sont les principales questions concernant l'instauration d'une politique sans tabac sur le site ?

AUTEURS DES QUESTIONS :	QUESTIONS
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelles sont les objections les plus fréquentes ?

AUTEURS DES OBJECTIONS :	OBJECTIONS
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelles sont les réactions positives les plus fréquentes ?

AUTEURS DES RÉACTIONS POSITIVES :	RÉACTIONS POSITIVES
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Quelles sont les mesures déjà en place ?

Peut-être avez-vous déjà pris des mesures de lutte contre le tabagisme pour préserver la santé des enfants et jeunes. Listez-les : vous verrez ainsi plus précisément où vous en êtes et quelles autres mesures vous pouvez lancer. Inscrivez ces mesures dans le modèle ci-après, en vous aidant éventuellement des questions suivantes :

- ▶ y a-t-il des règles à respecter en matière de tabagisme sur le site ou pendant les activités ?
- ▶ y a-t-il des affiches ou des posters qui dissuadent de fumer ? Y a-t-il une signalisation qui interdit de fumer dans les zones non-fumeurs ?
- ▶ les cendriers sur le site ont-ils été enlevés ou y a-t-il une zone fumeurs séparée et bien indiquée ?
- ▶ les membres ou leurs parents, les moniteurs ou les bénévoles sont-ils encouragés à donner le bon exemple en matière de tabagisme ?

OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Quelles sont les règles actuelles en matière de tabagisme ?

Décrivez ou notez ici les règles ou la politique actuellement applicable(s) en matière de tabagisme :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelles mesures avons-nous déjà prises ?

Décrivez brièvement les enseignements que vous avez personnellement tirés des mesures prises par le passé et tenez-en compte lorsque vous adopterez de nouvelles mesures.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ÉTAPE 3

DÉFINISSEZ

DES PRIORITÉS

ET DES

OBJECTIFS

Il est peu raisonnable de vouloir imposer un environnement sans tabac du jour au lendemain. Comment vous y prendre ?

Quels résultats visez-vous ? Formulez des objectifs.

Si vous êtes prêt(e) à franchir le pas et à imposer directement à un environnement 100 % sans tabac (en aménageant éventuellement des zones fumeurs hors de la vue des enfants), vous pouvez utiliser le modèle de texte ci-après, qui présente votre objectif. Si vous disposez d'un règlement, vous pouvez y intégrer cette règle.

Vous avez constaté au cours de la deuxième étape qu'il était impossible de bannir totalement le tabac dans l'immédiat ? Faites déjà un pas dans cette direction. Cette première mesure deviendra votre premier objectif. Par exemple :

- ▶ un week-end sans tabac ou un événement sans tabac ;
- ▶ ne pas fumer pendant les activités organisées pour les enfants ;

- ▶ ne pas fumer quand on porte la tenue de l'association ;
- ▶ ne pas fumer en présence/à proximité des enfants et des jeunes ;
- ▶ ...

Précisez qu'il s'agit là d'une première étape vers votre objectif final : un environnement 100 % sans tabac. Veillez à pouvoir mesurer votre objectif (par exemple à chaque activité) et fixez-vous une échéance (par exemple à partir du 1er septembre). Vous pourrez ainsi évaluer votre objectif ultérieurement.evaluieren.

Objectif

À partir du **[date]**, **[nom du site]** deviendra un environnement sans tabac. Étant donné que les enfants imitent les comportements de leurs aînés, y compris en matière de tabagisme, nous demandons de ne pas fumer sur le site à l'exception des zones fumeurs (cette mesure concerne également les cigarettes électroniques). Cette règle s'applique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et vaut pour toute personne qui fréquente le site. Nous voulons ainsi éviter que les enfants et les jeunes soient exposés à la fumée nocive du tabac et veiller à ce qu'ils soient moins tentés de fumer.

ÉTAPE 4

ÉLABOREZ

DES ACTIONS

Votre site sans tabac devient peu à peu une réalité.

Quelles mesures prendrez-vous pour atteindre l'objectif défini à l'étape 3 ?

Optez de préférence pour une combinaison de mesures afin de maximiser les chances d'atteindre votre objectif. Ces mesures sont les suivantes.

1

Définissez de nouvelles règles pour votre site sans tabac

- ▶ Elles doivent être claires, de préférence sans exception. Il est en effet plus facile de communiquer et de faire respecter des règles explicites. Si cela peut vous aider, utilisez l'objectif défini à l'étape 3.
- ▶ Si vous le souhaitez, procédez à un rapide sondage auprès des collaborateurs, des visiteurs... pour voir comment ces règles sont perçues. Profitez par exemple d'une réunion générale ou d'une pause pendant les activités.
- ▶ Si vous avez un règlement, intégrez-y les nouvelles règles en matière de tabagisme.

2

Définissez la procédure à suivre si quelqu'un fume sur le site

Que faire si quelqu'un ne respecte pas les nouvelles règles ? Réfléchissez à la manière dont vous allez réagir avant que la situation ne se présente.

- ▶ Déterminez qui s'adressera aux fumeurs.
- ▶ Expliquez aux collaborateurs, aux bénévoles, aux membres de la direction... le rôle qu'ils doivent assumer dans la communication avec le public et comment ils peuvent faire passer le message. Inscrivez ce point à l'ordre du jour d'une réunion ou procédez par e-mail. Soyez particulièrement attentif(ve) à ce point pendant les premières semaines suivant l'introduction des nouvelles règles. Prenez le temps de faire passer correctement l'information. En vous montrant scrupuleux(se) dès le départ, les règles seront mieux respectées.
- ▶ Important : restez cordial(e) quand vous vous adressez aux personnes qui fument sur le site. Réagissez immédiatement si vous voyez quelqu'un fumer. Allez trouver la personne concernée en faisant preuve de discréction. Vous ne savez pas comment vous y prendre ? Une formation peut s'avérer utile. Renseignez-vous auprès de la Fondation contre le Cancer via info@cancer.be pour de plus amples informations.
 - ~ Partez du principe que cette personne n'est pas encore au courant des nouvelles règles. En guise d'entrée en matière, vous pouvez par exemple lui demander si elle connaît les nouvelles règles.
 - ~ Poursuivez en lui donnant toutes les informations utiles, indiquez les endroits où il est encore permis de fumer et expliquez pourquoi le site est devenu un environnement sans tabac. Mettez l'accent sur le comportement que vous attendez de cette personne.
 - ~ Ne vous laissez pas entraîner dans un débat. Si la personne émet des objections, précisez-lui à qui elle peut en faire part et par quel moyen.

**3**

Communiquez les nouvelles règles en temps utile

Veillez à ce que tout le monde soit informé des nouvelles règles avant de les appliquer. Expliquez en quoi elles consistent et les attentes qui y sont liées.

- ▶ Réfléchissez à la manière dont vous allez communiquer les nouvelles règles aux intéressés et leur expliquer ce que vous attendez de leur part. Utilisez pour ce faire vos moyens de communication habituels (site internet, e-mail, Facebook, WhatsApp...). Utilisez éventuellement les outils disponibles sur generationssanstabac.be. Déterminez aussi au préalable les personnes auxquelles les éventuelles questions doivent être adressées.
- ▶ N'oubliez pas d'informer vos partenaires externes (fournisseurs, administration communale, autres associations actives sur le site...). Tous doivent en effet respecter les nouvelles règles.
- ▶ Utilisez les médias locaux (journal communal...) pour annoncer que vous instaurez une politique sans tabac pour votre site. Prenez contact avec les médias, le journal ou le magazine local, etc. ou envoyez-leur un communiqué de presse. Demandez également à la commune de publier un article sur le sujet dans le journal communal. Vous bénéficieriez ainsi d'une attention positive.
- ▶ Veillez à ce que votre communication soit elle aussi positive :
 - ~ utilisez les termes « sans tabac » et non « interdiction de fumer » ;
 - ~ faites référence à Générations sans Tabac et expliquez que vous voulez donner le bon exemple aux enfants, mais aussi les protéger ;
 - ~ précisez explicitement que les nouvelles règles ne visent pas à stigmatiser les fumeurs, mais à donner le bon exemple aux enfants ;
 - ~ appuyez-vous sur des éléments factuels, comme le fait que les enfants imitent le comportement des adultes, y compris en matière de tabagisme. Par conséquent, voir des gens qui fument incite à fumer plus tard ;
 - ~ mettez-vous à la place de la personne avec qui vous communiquez. Comment risque-t-elle de réagir ? Par exemple, un fumeur peut avoir l'impression qu'il s'agit d'une atteinte à sa liberté ;
 - ~ réfléchissez au fait que la résistance manifestée par les fumeurs est souvent intrinsèquement liée à leur dépendance. Aucun argument ne pourra dès lors les convaincre. Mieux vaut dans ce cas couper court à toute discussion et les inviter aimablement à coopérer ;
 - ~ il n'est pas nécessaire que les fumeurs arrêtent de fumer pour créer un environnement sans tabac.

Une fois le projet en place, continuez à communiquer et à rappeler les règles. Abonnez-vous à la lettre d'information de generationssanstabac.be (pour l'inspiration) et partagez vos initiatives sur les réseaux sociaux en utilisant le hashtag #generationssanstabac. Générations sans Tabac contribuera ainsi à faire connaître votre projet ! Vous pouvez également suivre Générations sans Tabac sur [Facebook](#) ou [Instagram](#).

4

Signalisation et changements sur le site

Quels changements instaurer sur le site pour atteindre votre objectif ?

- ▶ Enlevez les cendriers des zones non-fumeurs.
- ▶ Installez des panneaux et des éléments de signalisation, tout particulièrement dans les endroits où les fumeurs ont tendance à se rassembler. Vous visez un site 100 % sans tabac ? Mettez votre projet en évidence ! Via Générations sans Tabac, vous pouvez commander le matériel de signalisation et montrer que votre terrain est sans tabac. Il est fortement recommandé d'utiliser notre matériel de signalisation avec une référence à la loi, car cela permet aux visiteurs de comprendre clairement qu'ils se trouvent sur un terrain couvert par la loi (par opposition à un terrain qui est "sans tabac" sur une base volontaire). Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur le site web de Générations sans Tabac.
- ▶ Vous louez le site ? Pensez à impliquer les propriétaires dans ces changements.
- ▶ Vous visez un environnement sans tabac tout en aménageant des zones fumeurs ? Indiquez dans ce cas l'emplacement de ces zones en tenant compte des recommandations suivantes :
 - ~ limitez le nombre de zones fumeurs ;
 - ~ aménagez la (les) zone(s) fumeurs hors de la vue des enfants ;
 - ~ veillez à ce que la (les) zone(s) fumeurs ne soit(en)t pas trop attrayante(s) afin que les enfants ne soient pas tentés d'y aller ;
 - ~ dans la zone fumeurs ou le chemin qui y mène, n'utilisez pas le logo, les couleurs ni la charte graphique de Générations sans Tabac afin de ne pas induire en erreur.
 - ~ évitez les illustrations et les visuels représentant une cigarette ;
 - ~ affichez le logo et le numéro de téléphone de Tabacstop à côté/ dans la zone fumeurs.



N'oubliez pas vos collaborateurs sur le terrain

Un environnement sans tabac est un environnement où personne ne fume – y compris les personnes qui y travaillent. Ne les oubliez pas ! Communiquez avec eux, aidez-les à respecter les règles et envisagez une documentation sur le sevrage.

Arrêter de fumer

On peut très bien instaurer un site sans tabac sans pour autant imposer le sevrage tabagique aux fumeurs.

Toutefois, un environnement sans tabac les motivera peut-être à arrêter de fumer tout en leur facilitant la tâche. Si vous souhaitez les aider, encouragez-les à s'informer sur :

- ▶ www.tabacstop.be, où ils pourront se renseigner sur les différentes pistes disponibles (également par téléphone au 0800 111 00) ;
- ▶ www.tabacologues.be, où ils trouveront les coordonnées des tabacologues de leur région. Les tabacologues sont spécialement formés pour accompagner les personnes qui désirent arrêter de fumer ;
- ▶ www.aideauxfumeurs.be, où ils trouveront toutes les informations pratiques et conseils concernant la gestion de leur tabagisme dans différents milieux de vie (au club de sport, dans la rue, dans les transports, à l'école, etc).

[Vous pouvez aussi organiser une formation groupée sur l'aide au sevrage.](#)



Mesure

Donnez un titre précis à votre mesure.
Par exemple : Installation de panneaux à l'entrée et en plusieurs endroits bien en vue de notre site.

Responsable de la mesure

Qui est responsable de la mesure ?
Par exemple : Jean, le gardien du site.

Gardez à l'esprit que les fumeurs restent les bienvenus : demandez-leur simplement de respecter les nouvelles règles. Plus les règles seront claires et familières, plus il sera facile pour chacun de les respecter.

Établissez un calendrier

Dès que vous aurez clairement établi les mesures à mettre en œuvre, transposez-les sous forme de planning. Ce dernier doit être suffisamment concret, car il vous servira de feuille de route. Il inclut obligatoirement les éléments suivants :

- ▶ qui est responsable de la mesure ?
- ▶ quel est le calendrier de mise en œuvre ?
- ▶ quel est le budget éventuellement disponible pour cette mesure ?

Les points ci-après vous aident à mettre en œuvre la mesure.

Calendrier

Quel est le calendrier de mise en œuvre ?

Par exemple : déterminer l'emplacement des panneaux et leur nombre deux mois avant l'entrée en vigueur des règles instaurant un site sans tabac (Jean s'en occupe) ; passer commande un mois et demi avant l'entrée en vigueur des règles (Jean s'en occupe) ; installer les panneaux la veille de l'entrée en vigueur des règles (Jean et Quentin s'en occupent).

Coût de la mesure

Quel est le budget estimé ?

Par exemple : coût des panneaux.

ÉTAPE 5

DÉPLOYEZ

LES ACTIONS

PRÉVUES

Il est maintenant temps de passer à l'action.

Déployez les mesures prévues conformément au calendrier établi. Il peut être utile de désigner un(e) responsable de la coordination, qui assurera le suivi. Il/elle pourra si nécessaire procéder aux éventuels ajustements.

La façon de communiquer est très importante pendant la mise en œuvre des mesures. Prêtez-y dès lors toute l'attention requise.

Choisissez le bon moment pour déployer les mesures

Quand allez-vous introduire les nouvelles règles ? Choisissez un moment opportun :

- ▶ au début d'une nouvelle année ;
- ▶ lors d'un grand événement ou d'une fête ;
- ▶ lors de modifications apportées au site ou de travaux de transformation

Plusieurs moments sont propices à l'introduction de nouvelles règles, mais veillez à donner un côté festif au changement.

ÉTAPE 6

ÉVALUEZ ET

CORRIGEZ LE CAP

Les nouvelles règles sont-elles bien accueillies ? Évaluez le résultat et la procédure de mise en œuvre, puis apportez les éventuelles rectifications nécessaires. Il existe plusieurs méthodes d'évaluation, celle du vélo par exemple :

Cet outil vous invite à vous poser les questions suivantes :

1. **Compteur kilométrique** : l'objectif est-il atteint ?
2. **Pédales** : pour quelles raisons ? Les gens sont-ils suffisamment informés et les règles sont-elles assez claires ?
3. **Dynamo** : quel a été le moteur ? Qui était la force motrice ? Par exemple, le groupe de travail, un membre de la direction...
4. **Freins** : qu'est-ce qui aurait pu être amélioré ? Qu'est-ce qui a été un frein ?
5. **Porte-bagage** : tout le monde a-t-il collaboré ? Les règles ont-elles été respectées ? Les règles sont-elles bien respectées ?
6. **Phare** : quels points souhaiteriez-vous mettre en lumière ou analyser plus avant ? La signalisation et la communication ont-elles été suffisantes ?
7. **Roues** : quelle est votre destination ? Quelle est votre prochaine étape vers un environnement 100 % sans tabac ? Quels enseignements mettez-vous à profit
8. **Guidon** : comment rectifier le cap ? Quelles sont les adaptations nécessaires ?



Comment procéder à l'évaluation ?

Vous pouvez rassembler des informations de plusieurs façons :

- ▶ discutez avec les visiteurs, les collaborateurs, les bénévoles... à la buvette, dans les gradins ou lors d'une pause entre deux activités par exemple ;
- ▶ discutez-en à l'occasion d'une réunion.

ÉTAPE 7

ANCREZ VOTRE DÉMARCHE DANS UNE POLITIQUE ÉLARGIE

Un site sans tabac n'est pas un objectif isolé; il s'inscrit dans une politique plus vaste. Il est donc important d'établir des corrélations avec d'autres actions axées sur la santé ou la sécurité.





TÉMOIGNAGES D'UN ENVIRONNEMENT SANS TABAC

D'autres associations ont déjà instauré le principe d'un environnement sans tabac. Nous leur avons demandé de nous parler de leur expérience. Voici leur témoignage :

Un environnement sans tabac un beau projet qui vous concerne !

Les raisons d'opter pour un environnement sans tabac ?



1 Donner un bon exemple aux enfants

2 Rehausser l'image de votre association

3 Réduire les déchets (mégots)

Un environnement sans tabac en chiffres :

€217,5

50 % des associations dépensent moins de 217,50 euros pour mettre leur projet en œuvre

69%

des environnements sans tabac accueillent autant ou même plus de visiteurs après la mise en œuvre de leur politique

2,25h

temps que l'initiateur du projet consacre en moyenne par semaine, au début, à la mise en œuvre du programme

63%

des associations constatent une diminution du nombre de mégots après la mise en œuvre de leur politique

4 mois

délai à prévoir entre le moment de la prise de décision et la réalisation concrète du projet

Comment devenir un environnement sans tabac ?



Placer une signalisation + éliminer les cendriers



Communiquer : pourquoi avons-nous choisi de devenir un environnement sans tabac et qu'est-ce que cela implique



Fixer des règles



S'adresser aux fumeurs qui enfreignent les règles

Envie d'en savoir plus ? Consultez la feuille de route sur generationssanstabac.be.

ANNEXE 1

TOUS ENSEMBLE VERS UN SITE SANS TABAC

Étape 1 : suscitez l'adhésion

- Au niveau de la direction ou des propriétaires du site
- Au niveau des collaborateurs, bénévoles et autres personnes actives sur le site
- Au niveau des visiteurs
- Créer un groupe de travail ou inscrire ce point à l'ordre du jour d'un groupe existant

Étape 2 : analysez la situation initiale

- Recueillir les réactions
- Répertorier les mesures déjà existantes.

Étape 3 : définissez des priorités et des objectifs

- Nous connaissons l'objectif à atteindre. Un environnement 100 % sans tabac (avec des zones fumeurs hors de la vue des enfants) ou un premier pas dans la bonne direction.

Étape 4 : élaborez des actions

- Les actions sont en cours d'élaboration
- Les actions sont planifiées

Étape 5 : déployez les actions prévues

- Déterminer le moment opportun pour déployer les actions
- Communiquer les actions en temps utile

Étape 6 : évaluez et corrigez le cap

- Les actions sont évaluées
- Les actions sont ajustées

Étape 7 : ancrez votre démarche dans une politique élargie

- Incrire le projet d'un site sans tabac dans une politique plus large en matière de santé.



TOUS ENSEMBLE VERS UN ENVIRONNEMENT SANS TABAC
FEUILLE DE ROUTE

Cette publication est une adaptation de la brochure réalisée par le Vlaams Instituut Gezond Leven avec le soutien des pouvoirs publics flamands. Adaptation réalisée en collaboration avec le FARES asbl.

AUTEURS

Dries Vandenbempt

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Fonds des Affections Respiratoires (FARES), asbl
Professeur Jean Paul Van Vooren
Rue Haute 807A
1000 Bruxelles

© 2024, Vlaams Instituut Gezond Leven vzw.
All rights reserved.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou rendue publique par impression, photocopie, microfilm ou tout autre moyen sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur. L'ensemble de ce document peut être utilisé librement à des fins éducatives, pédagogiques et sociales dénuées de caractère commercial, pour autant que la source de la publication soit correctement mentionnée.

www.gezondleven.be

*Générations
Sans
Tabac*

VLAAMS INSTITUUT
**GEZOND
LEVEN**

Vlaanderen
is zorg